

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB 11-13 ANS

Le Club 11-13 ans fait partie du Service Enfance Jeunesse. Il se situe dans la résidence du Réveillon rue du Bois Notre Dame (Tél : 01 60 28 08 32) et accueille les jeunes de 11 à 13 ans révolus. Les jeunes n'ayant pas encore 11 ans mais entrant en 6^{ème} en septembre, pourront intégrer le Club 11/13 ans, dès le mois de juillet.

Les horaires d'ouverture :

Le Club est ouvert :

- De 14h à 19h les mercredis
- De 10h à 19h du lundi au vendredi durant les vacances scolaires. Les jeunes ont la possibilité de déjeuner sur place en amenant leur repas.

Le Club est fermé en août.

MODALITES D'ADMISSION :

Le dossier d'admission est à remplir sur l'Espace Citoyens. Vous devrez fournir tous les justificatifs nécessaires afin que votre dossier soit pris en compte et mis à jour.

Pour les familles ayant déjà un enfant scolarisé dans un établissement scolaire de la Ville, celles-ci devront vérifier l'ensemble des informations sur leur Espace Citoyens. S'il y a des modifications à faire, il faudra faire la demande de mise à jour auprès du service gestionnaire.

Pour les familles ne disposant pas d'outils informatiques, le dossier d'admission sera disponible en format papier en Mairie, au Club 11/13 ans ou au Service Enfance Jeunesse. Il sera à remettre au secrétariat du Service Enfance Jeunesse (24 bis rue de la Forêt de Jouy) ou auprès de l'équipe d'animation du Club 11-13 ans.

Pour les nouvelles familles, le dossier doit être complet : photocopies des vaccinations, attestation d'assurance, certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, un test d'aisance aquatique et un brevet de 50 m.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil :

Le fonctionnement du Club 11-13 ans se veut différent de celui de l'Accueil de Loisirs Primaire tout en répondant à votre besoin légitime d'accueil.

Le jeune fréquente librement le Club 11/13 ans, vous lui permettez de venir et de repartir seul lorsqu'il le souhaite sous votre responsabilité.

Dès que le jeune a quitté les locaux du Club, nous dégageons notre entière responsabilité. Les trajets pour se rendre ou repartir du Club 11/13 ans ou aux activités proposées en extérieur de la structure, sont également sous la responsabilité des parents.

Médicaments et soins :

Le Club 11/13 ans ne peut se charger des prescriptions médicamenteuses.

Pour les jeunes ayant une allergie alimentaire ou autre, une intolérance alimentaire ou porteur de handicap, vous devez le signaler, dès l'inscription, à l'équipe d'animation.

Pour les jeunes ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), les parents doivent fournir le dossier de P.A.I., ainsi que les médicaments nécessaires aux jeunes pour toute la période scolaire (B.O n°9 du 4 mars 2021 - Circulaire ministérielle sur l'école inclusive du 10/02/2021)

Le respect :

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/07/2020

Approuvé par le Président

10190-177-10071-0010-0001-10-1001-0001

Le trimestre est dû dès la première présence du jeune, hors journée d'essai.

- ❖ 1^{er} trimestre : Septembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : Janvier
- ❖ 3^{ème} trimestre : Avril
- ❖ Passeport été : Juillet/août

Les factures sont disponibles une fois le trimestre passé, sur l'Espace Citoyens de chaque famille (post facturation)

Celles-ci en seront informées par courriel à l'adresse mail indiquée sur le dossier famille

Une adresse mail valide devra être indiquée obligatoirement.

Les familles souhaitant recevoir les factures par voie postale devront le notifier via l'Espace Citoyens lors de l'inscription.

Tout changement d'adresse et/ou de mail en cours d'année, devra être signalé dans les plus brefs délais

Le paiement en ligne par Carte Bancaire est possible sur le site internet de la Ville : www.lesigny.fr - Le Coin des Parents - Espace Citoyens.

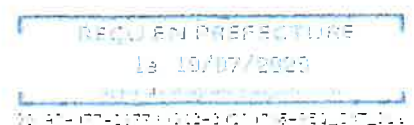
Il est également possible, d'effectuer les règlements par chèque.

Lésigny, le 5 juillet 2023

Pour Le Président du CCAS absent,
La Vice-Présidente
Dominique ROUEN



Adopté en Conseil d'Administration du C.C.A.S. par délibération n° 31/2023 du 21 juin 2023





Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
C.C.A.S de LESIGNY

CHARTRE DE BON COMPORTEMENT DU CLUB 11/13 ANS

En venant au club, je m'engage à respecter les points suivants :

- ❖ Avoir une attitude et un langage correct envers les jeunes et les adultes
- ❖ Ne pas insulter ou tenir de propos blessants
- ❖ Respecter les consignes données par l'équipe d'animation lors des différentes activités ou sorties.
- ❖ Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- ❖ Ranger et nettoyer le matériel après chaque activité.
- ❖ Ne pas consommer de produits dangereux ou interdits (alcool, drogues, tabac...)
- ❖ Modérer l'utilisation du téléphone portable.

Signature du jeune :

